

Le syndicat national des fleuristes - Fleurs de santé - Newsletter #15

Le syndicat national des fleuristes - Fleurs de santé - Newsletter #15

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent (en couleur orange soulignée dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Prochaine entrée en vigueur de l'accord Frais de santé



L'accord Frais de santé devrait prochainement entrer en vigueur. Vous avez été nombreux à nous faire part de votre désapprobation quant à la conclusion de cet accord, et l'avez justifiée : absence d'appel d'offre, mauvaise expérience du traitement des dossiers par le Groupe Mornay dans le cadre de l'accord Prévoyance, niveau de garanties très limite, etc...

Malgré la désignation d'une institution par les instances paritaires, il est possible aux entreprises de conserver la couverture qu'ils avaient antérieurement souscrite et ce, **jusqu'à la veille de la date d'entrée en vigueur de l'accord**, laquelle interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2013 si l'arrêté d'extension est publié au *Journal officiel*, le 31 décembre 2012, au plus tard. Dans le cas contraire, l'application est reportée, pour le mieux, au 1^{er} avril 2013, si la publication intervient entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2013.

Ainsi, avant l'entrée en vigueur de l'accord, vous avez la possibilité de souscrire à l'offre alternative que vous propose le SYNAPSES.

Nous avons procédé à la rédaction d'un cahier des charges et réalisé un appel d'offre avec l'aide d'un cabinet de courtage et d'un actuaire et sélectionné la meilleure offre et l'avant agréementée de 2 niveaux de couverture complémentaires. Pour un coût identique à l'organisme nous vous proposons :

- une garantie par vos salariés, supérieure, en moyenne, de 5 % à celle proposée par l'accord signé dans le cadre de la CCN,
- une gestion de qualité par un prestataire reconnu,
- une carte permettant de bénéficier du tiers payant (pharmacie, laboratoires d'analyses, etc....),
- une assistance en cas de maladie, accident, immobilisation, pour

vos salariés et leurs ayant-droit,

- un service de recours à un réseau de partenaires, garantissant pour les frais d'optique et d'audio prothèse ainsi que pour les frais dentaires, des réductions tarifaire ou des plafonnements de tarifs
- une garantie casse pour l'optique,
- des facilités de paiement sur le reste à charge,
- des remboursements garantis sous 24 heures en cas de transmission dématérialisée des bordereaux de la sécurité social,
- un accès Internet pour vos salariés (consultation des remboursements, devis, etc...),
- etc..

En tous points, l'offre SYNAPSES répond aux obligations de l'accord conclu dans le cadre de la CCN (portabilité, retraite) et permet surtout aux salariés d'améliorer le régime choisi par l'entreprise.

Quoi qu'on vous dise, sachez que cette offre - outre d'être intéressante pour les salariés et les employeurs puisque leurs employés seront mieux couverts - est légale, ainsi qu'en attestent les engagements d'ALLIANZ et de SQUADRA-GESTION aux côtés du SYNAPSES.

Avec le lien ci-dessous, vous pourrez prendre connaissance des détails de l'offre, des conditions générales, consulter un tableau comparatif des solutions proposées avec la garantie minimum CCN et, souscrire en ligne ou télécharger le Bulletin de souscription. Le traitement administratif de votre dossier sera alors pris en charge par le gestionnaire du régime. En tout état de cause, votre souscription ne sera pas effective avant l'obligation conventionnelle.

[Accéder à l'article](#)

Réseaux sociaux

Afin de rendre toujours plus visibles les informations que nous sommes amenés à délivrer auprès des professionnels, notre page d'accueil du site Internet <http://www.syndicat-fleuristes.org> a été agrémenté d'un accès facilité à divers réseaux sociaux (Facebook, Google+, Twitter, Viadéo et LinkedIn).

Archives

Nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des prochaines newsletters. [Accéder aux archives](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire

75015 Paris

 01 44 26 30 98

 01 77 65 66 02

<http://syndicat-fleuristes.org>

fleurs.synapses@gmail.com

<http://twitter.com/#/SyndicFleur>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)